



Compte-rendu de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 1^{er} Octobre 2019

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Convocation :

23 Septembre 2019

Affichage convocation :

23 Septembre 2019

L'an deux mille dix neuf

Le premier Octobre

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEOUEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond.

Absent(s) excusé(s): Mme GARNIER Laureen ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie, M. PICHENEY Patrice ayant donné pouvoir à M. ROGER Sylvain, M. ROYER Mathieu, M. VAUCOULEUR Daniel.

M. CORDIER Laurent a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 1^{er} Octobre 2019, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Etudie une demande d'aide financière municipale ;
- Reporte la signature de la convention de vente d'eau ;
- Conclut un bail avec un exploitant agricole ;
- Adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 1^{er} Octobre 2019

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Convocation :

23 Septembre 2019

Affichage convocation :

23 Septembre 2019

L'an deux mille dix neuf

Le premier Octobre

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond.

Absent(s) excusé(s) : Mme GARNIER Laureen ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie, M. PICHENEY Patrice ayant donné pouvoir à M. ROGER Sylvain, M. ROYER Mathieu, M. VAUCOULEUR Daniel.

M. CORDIER Laurent a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demande d'aide financière municipale

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu de la part d'une étudiante de la Commune, une demande d'aide financière municipale afin de participer aux frais d'études dans le cadre du programme d'échange Erasmus. En effet, cette habitante va étudier dans une université espagnole afin d'obtenir un DUT carrières juridiques.

Monsieur le Maire propose de verser une contribution financière afin d'encourager cette étudiante.

Le Conseil Municipal souhaiterait des détails sur le coût d'une telle formation pour l'étudiante avant de se prononcer sur le montant octroyé. Il charge Monsieur le Maire de prendre ces renseignements auprès de l'intéressée.

Convention de vente d'eau

Ce point est supprimé de l'ordre du jour par manque d'information.

Conclusion d'un bail avec un exploitant agricole

Monsieur le Maire explique qu'il a autorisé un exploitant agricole, Monsieur ROGER Sylvain à cultiver une bande de terre communale correspondant à une partie du chemin rural dit de Champ Saint Loup. Ce terrain est d'une superficie de 774 m². Monsieur le Maire propose de conclure un bail d'exploitation et de fixer un tarif.

Il explique que suite aux renseignements pris auprès de la Chambre d'Agriculture, ce tarif pourrait être de 72.32 € / ha / an. La contribution demandée à l'exploitant pourrait donc être de 5.60 € / an (tarif révisé annuellement en fonction de l'indice des fermages).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Monsieur ROGER Sylvain, exploitant agricole concerné ne prend pas part au vote.

- DECIDE de signer un bail d'exploitation avec Monsieur Sylvain ROGER, exploitant agricole ;
- FIXE à 5.60 € / an (proratisé pour 2019) la contribution financière demandée ;
- DIT que cette contribution financière sera révisée automatiquement chaque année en fonction de l'indice des fermages.

Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Après avoir approfondi l'offre du CNAS, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

Il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales et de se doter d'un outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

Le Conseil Municipal :

- MET en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01/09/2019
- AUTORISE en conséquent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS ; Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : (nombre de bénéficiaires actifs) x 207 € / an (à savoir que cette cotisation sera proratisée pour l'année 2019) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander le remboursement de la moitié de la cotisation versée au CNAS pour l'agent LENOIR Aline, à la Commune de Fresnoy le Château, tant que l'agent exercera sur cette commune ;
- DESIGNE Monsieur CASTEX Jean-Marie, Maire en tant que délégué élu ;
- DESIGNE Madame LENOIR Aline, Secrétaire de Mairie en tant que référente CNAS (déléguée agent et correspondante).

Questions diverses :

Logement communal :

Monsieur le Maire rappelle les différentes démarches effectuées dans le but de récupérer le logement communal toujours occupé par les biens mobiliers de l'ancienne locataire, qui elle, a déménagé.

Il annonce qu'il a fait appel à un huissier pour mettre fin à ces démarches interminables. Il a été informé aujourd'hui que l'huissier avait récupéré les clés du logement et qu'il était désormais dans l'attente du courrier d'abandon de la part de la locataire.

Contrat de maîtrise d'oeuvre :

Monsieur le Maire explique que divers travaux de voirie sont en projet depuis plusieurs années (voies piétonnes et cyclables sur les rues Saint Loup et des Grèves, parking au niveau de l'école), ces travaux sont toujours en attente du fait des demandes de subventions qui n'aboutissent pas.

Monsieur le Maire a fait appel à un cabinet de maîtrise d'oeuvre, c'est Monsieur Anthony VIARDOT qui reprend ces dossiers et qui est en charge de leur avancement. Le coût de cette maîtrise d'oeuvre est de 4 670 € HT.

Projet de la SNC Menois :

Monsieur le Maire annonce qu'un permis de construire a été déposé en Mairie le 12/07/2019 par la SNC Menois pour la création de 26 logements sur l'ancien parking à Menois.

Le porteur de projet avait pour intention de présenter cela aux habitants dès l'obtention du permis de construire cependant, au vu d'une opération de vente immobilière à proximité de ce projet, la divulgation à certains habitants a été nécessaire.

Monsieur le Maire explique qu'une requête a été faite par les propriétaires des maisons situées sur la Place des Tilleuls et que la demande d'inversement des parkings avec les logements a été reçue favorablement par Monsieur Maxence GUBLIN, porteur de projet.

Le projet a donc été modifié très rapidement en ce sens et présenté aux demandeurs, qui l'ont approuvé.

Lotissement communal – Rue des Clausets :

Monsieur le Maire annonce que les viabilisations des lots situés dans le futur lotissement communal, sont presque toutes effectuées, il manque uniquement les viabilisations en réseau téléphonique.

Une remise au niveau de la route de tous les terrains a été effectuée pour pouvoir accueillir les coffrets d'Enedis.

Prochainement, un décapage du revêtement des anciens terrains de tennis va être effectué, le devis de Monsieur Olivier BARRIER a été retenu pour environ 14 000 €.

A ce jour, 5 des 6 terrains mis en vente sont retenus, les démarches sont en cours auprès de Maître Agathe MILLERET-DRIAT.

Le coût des viabilisations s'élèverait à 99 676 €, les ventes de terrains devraient rapporter 362 525 €. A noter que la commune va construire 4 maisons sur les 2 terrains gardés et que le coût d'une maison est d'environ 106 000 €.

Tapage nocturne – Salle des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle les faits de tapage nocturne du samedi 18 mai 2019, il annonce quelques éléments sur l'état d'avancement de ce dossier.

Dispersion de clous et de vis :

Monsieur le Maire annonce que des dispersions de clous et de vis ont été effectuées sur la route départementale au niveau de l'ESAT en date du 15/07/2019 et du 23/07/2019. Après diverses plaintes de victimes en Mairie, celles-ci ont été renvoyées vers la Gendarmerie de Bréviandes pour enregistrement de leur plainte. Une note d'information de la Mairie a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants, une information a également été mise sur la page Facebook de la Mairie, 19 victimes ont été recensées. Leurs coordonnées ont été transmises aux services de Gendarmerie.

Monsieur le Maire informe que l'enquête menée par la Gendarmerie ne donne pas les résultats espérés par la Mairie, ce dossier n'est toujours pas clôturé.

Voiture brûlée :

Une voiture volée a été brûlée dans un chemin en direction de la Commune de Ruvigny, les gendarmes ont été alertés, l'épave a été retirée.

Animations diverses :

- 22/11/2019 : Soirée Beaujolais
- 14/12/2019 : Réception de remise des colis aux aînés
- 15/12/2019 : Noël des enfants

Remerciements :

- Aux conseillers municipaux qui ont apporté leur aide pour l'arrosage durant les congés de l'employé communal, pour leur participation lors de la cérémonie d'inauguration de la nouvelle caserne des pompiers.
- Aux jeunes de la Commune qui ont apporté leur aide pour les peintures des structures des stands.

SIEDMTO : Nombre de levées :

Monsieur Antonio CARNEIRO, Conseiller Municipal pose la question sur la nouvelle baisse du nombre de levées des ordures ménagères.

Madame Christine LACAILLE, déléguée au SIEDMTO apporte des précisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.